

# Participation à la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU d'Anglet avec le projet de la ZAC Arkinova



Dans le dossier de concertation préalable, nous avons relevé par captures d'écran plusieurs informations sur lesquelles nous basons notre avis. Les voici.

P 11 /23

Dans le projet d'aménagement, les boisements qui bordent les ruisseaux seront durablement préservés, ils constituent une forme de permanence du paysage. Dans un objectif d'évitement maximal, le projet prévoit la préservation des boisements en lien avec le réseau hydrographique : **environ 2/3 de la superficie de la ZAC seront préservés de toute imperméabilisation.**

En l'état actuel, les zones urbanisées avals connaissent déjà des débordements de réseaux pluviaux, l'avenue de Maignon en particulier. La bonne gestion des eaux pluviales sur les Landes de Juzan sera une condition incontournable de l'urbanisation de la Technopôle, dans un souci de protection des quartiers avals contre le risque d'inondation et d'amélioration de la qualité des eaux rejetées.

*Milieu refermé aux abords de l'Ester d'à Juzan (Source APGL)*

**En imperméabilisant 1/3 de la superficie, les zones urbanisées se trouvant en dessous seront moins sécurisées que par une zone humide déjà existante et protectrice.**

Le projet prévoit la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales issues des surfaces du projet et des écoulements interceptés.

P 12 / 23

- **revalorisation écologique** par un travail de requalification des **espaces les plus dégradés**. Une ancienne décharge est notamment localisée sur la berge Nord en aval de l'Ester d'à Juzan. **Certains des ouvrages de rétention seront installés dans ces zones humides**. La philosophie du projet repose désormais sur une intervention dans les zones humides dégradées du site afin que ces ouvrages, au-delà de leur fonction hydraulique aient également pour fonction de revaloriser / requalifier des zones humides dégradées ;

«  
Ce  
rt  
ai

ns de ces ouvrages », où seront donc les autres ? Sur les zones humides non dégradées.

La zone constitue une zone de nidification et de vie d'espèces protégées, et va être ouverte au public.

En plus de l'impact des constructions, nous nous inquiétons pour cet espace de biodiversité, dernier poumon local de tranquillité pour la faune, et des conséquences dues à l'aménagement et l'ouverture au public.

**Pour toutes ces raisons, l'association Les Pyrénées re-belles s'oppose aux expropriations et à l'urbanisation de ces zones humides.**

Leur richesse biologique et leurs rôles irremplaçables dans la gestion de l'eau impose de ne pas toucher à cette zone.

De plus, la lutte contre le réchauffement climatique, contre l'artificialisation des sols et contre la 6ème extinction de masse de la biodiversité ne peuvent permettre ce projet sur une des rares zones sauvages de la côte déjà urbanisée plus que de raison... écologique.

Dans le cas d'une poursuite du projet, notre association participera à l'enquête publique et souhaite être conviée à toute réunion ouverte aux associations. Voici notre mail : [pyrenees.rebelles@gmail.com](mailto:pyrenees.rebelles@gmail.com)

Cordialement

Vanessa Lemaistre, présidente de l'association de défense de l'environnement « Les Pyrénées re-belles »

L'équipe des Pyrénées re-belles, Muriel, Vanessa et Jean-Jacques

3 passionnés, prêts à s'engager pour partager leur amour de la Nature et la défendre.



FB : LesPyreneesRebelles

Mail : [pyrenees.rebelles@gmail.com](mailto:pyrenees.rebelles@gmail.com)